

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SANDARVILLE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU

La synthèse annuelle 2024 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les
résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00127828	Commune	SANDARVILLE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	vendredi 03 octobre 2025 à 11h36
Installation	TTP 000673 LE BOURG - SANDARVILLE	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000000857 RESERVOIR DU BOURG	Type visite :	P1
Localisation exacte	RBT REFOULEMENT APT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00133728

Référence laboratoire : LSE2510-22595

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888

0,180

µg/L

0,10

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00127828)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour le paramètre Chlorothalonil SA (R417888). Toutefois, la teneur mesurée ne nécessite pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'ANSES. Un recontrôle a été programmé.

Chartres, le 17 octobre 2025

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA